



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 5890

### Texte de la question

M Alain Vivien attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les « remises de principe d'internat » qui, jusqu'aux lois de décentralisation, étaient compensées par une ligne spéciale du budget de l'éducation nationale. Or, pour l'année 1989, cette ligne ne figure plus au budget. Il lui demande quelles directives il compte donner aux collectivités territoriales afin que ces « remises de principe » puissent être maintenues et imputées sur leurs budgets particuliers.

### Texte de la réponse

Reponse. - La suppression des crédits servant à compenser les remises de principe accordées en application du décret du 26 juin 1963 dans les établissements d'enseignement du second degré relevant de l'éducation nationale était déjà prévue dans la loi de finances pour 1988 qui fait apparaître au budget du ministère de l'éducation nationale une mesure nouvelle de moins 22 millions de francs en tiers d'année au chapitre 43-71 Bourses et secours d'étude. Les crédits correspondants ne sont pas rétablis au budget 1989 du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Toutefois, le ministère a souhaité, sur ce problème, se donner le temps de la réflexion. Aussi, pour l'immediat, aucun texte n'est intervenu comportant des dispositions visant à mettre fin à l'application du régime des remises de principe dans les établissements de l'éducation nationale. Des crédits ont pu être dégagés afin que les familles continuent à bénéficier de ces réductions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vivien Alain](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5890

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 1988, page 3388